

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 septembre 2001
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue
de la 4373e séance (privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité,
au Siège, le lundi 17 septembre 2001, à 15 h 30**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4373e séance, tenue à huis clos le 17 septembre 2001 à 15 h 30, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée " Exposé de S. E. M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de Serbie (République fédérale de Yougoslavie) ".

Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a adressé une invitation à S. E. M. Nebojša Čović, Vice-Premier Ministre de Serbie (République fédérale de Yougoslavie).

Comme convenu lors des consultations préalables du Conseil, le Président a, avec l'assentiment du Conseil, adressé une invitation à M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, en application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec le Vice-Premier Ministre de Serbie (République fédérale de Yougoslavie) et avec le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. »

